

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 20 Mars 2015

DLB 2015/016

L'an deux mille quinze et le Vendredi 20 Mars, à 16h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Olivier ASTRUC, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Louis CARMÉ, Michel CARAYON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, René BUENO, Philippe FAURE, André FRETAY, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Robert GELY, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Jean MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Annie ROUGEOT, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain RYAU, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Pierre USACHE, Claude VISTE, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER

**Absents excusés** : Rémy GLOMOT, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Gérard COMBES

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical a arrêté, dans sa séance du jour, les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un résultat d'excédent de la section de Fonctionnement de : 2 371 888,92 €,
- un résultat d'excédent de la section d'Investissement de : 2 966 965,72 €

Monsieur le Président rappelle que le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2014 comme suit :

- A la section de Fonctionnement-ligne R002 : 1 071 888,92 €
- A la section d'Investissement-compte 1068 : 1 300 000 €

Ainsi, Monsieur le Président présente les résultats cumulés des 2 sections comme suit :

- R 002 - Excédent de Fonctionnement : 1 071 888,92 €
- R 001- Excédent d'Investissement : 2 966 965,72 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'affectation du résultat 2014 comme indiqué ci-dessus.

Monsieur le Président invite les membres présents à se prononcer sur ces propositions.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,



Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**ADOpte** les propositions de son Président telles que sus exposées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

  
Le Président,  
  
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 30/03/2015  
et de sa publication le 30/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 30/03/2015

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
31 MARS 2015  
SERVICE COURRIER

SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

02 AVR. 2015

Service Courrier